



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 27161

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la pratique de l'analgésie par voie péridurale. Cette anesthésie, opérée notamment en situation obstétricale, permet à la future maman d'aborder l'accouchement sans douleur et avec sérénité. Les élèves infirmières qui se spécialisent en puériculture sont alertées par les médecins-anesthésistes sur les risques éventuels à pratiquer une péridurale lorsque la future maman présente un tatouage lombaire. Aussi rare soit-elle, la possibilité que la ponction en zone tatouée puisse entraîner un dépôt de pigments colorés dans les espaces périmédullaires et générer des complications neurologiques théoriques tardives est présentée aux élèves infirmières. Il arrive également que certains médecins-anesthésistes refusent de pratiquer la péridurale au nom du principe de précaution, ce que l'on peut parfaitement comprendre. Les tatouages lombaires ont un succès grandissant chez les jeunes filles. Il n'est sans doute pas faux d'avancer le fait que l'information quant à la pratique de l'analgésie par voie péridurale ne leur est pas transmise chez le tatoueur. À un âge où l'on ne projette pas la construction d'une famille, il serait néanmoins intéressant de faire circuler ce message, s'il est effectivement avéré que les refus des anesthésistes se multiplient. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer dans quelle proportion les anesthésistes seraient amenés à exprimer leur réticence à pratiquer la péridurale, de favoriser l'information des jeunes filles et de définir l'importance du risque de façon à ce que médecins et futures mamans puissent continuer à envisager l'accouchement sans inquiétude.

Texte de la réponse

La pratique du tatouage concerne une partie significative de la population, dont certaines femmes enceintes. Les anesthésistes-réanimateurs se sont interrogés sur le fait de savoir si la présence de tatouages réalisés dans la région lombaire représentait un risque au regard de la péridurale, technique largement utilisée dans le cadre de l'analgésie obstétricale. Les experts du conseil d'administration du Club d'anesthésie-réanimation en obstétrique (CARO) et ceux du comité douleur et anesthésie locorégionale de la Société française d'anesthésie-réanimation (SFAR) ont conclu qu'il n'existait pas de contre-indication à la réalisation d'une ponction péridurale chez une patiente tatouée car aucun risque particulier lié à la pénétration dans les tissus profonds de cellules contenant de l'encre n'a à ce jour été identifié. Toutefois, par prudence, pour prévenir l'attitude réservée, voire négative, de certains anesthésistes qui les conduirait à refuser de réaliser une péridurale du fait de l'existence d'un tatouage lombaire, ces experts ont émis des recommandations consistant à adapter la technique de ponction en fonction des situations individuelles rencontrées. Ces recommandations sont précisées dans une publication du magazine de la SFAR, *Vigilance*, n° 15, de mai 2009. Il convient de rappeler que la consultation anesthésique préopératoire a pour objet de permettre à l'anesthésiste d'examiner la région lombaire et qu'elle est l'occasion pour le professionnel d'apporter à la parturiente une information éclairée adaptée à chaque situation. Enfin, les experts signalent qu'il est très rare que les tatouages soient tellement étendus qu'il ne soit pas possible de trouver un endroit où la peau est dépourvue de tatouage.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27161

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé et sports

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 8 juillet 2008, page 5839

Réponse publiée le : 23 mars 2010, page 3453